



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
SOURCES DU LAC D'ANNECY



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

Envoyé en préfecture le 01/07/2016

Reçu en préfecture le 01/07/2016

Affiché le

ID : 074-247406773-20160701-DEL_20160630_2-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

N° 78/16

Date de convocation 24 juin 2016

Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance du **30 juin 2016 – 18 heures 00**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet **RIVIERES – ACTIONS INFORMATION PREVENTIVE RISQUES
MAJEURS – DEMANDE SUBVENTION**

MEMBRES PRESENTS

Sylviane REY
Roland BLAMPEY
Hervé BOURNE

Marcel CATTANEO
Michèle LUTZ
Paul CARRIER

Michel COUTIN
Ulrich GAGNERON
Gérard CHAMPANGE

Nicolas BLANCHARD
Jacky GUENAN

MEMBRES EXCUSES (pouvoirs)
MEMBRES EXCUSES

Philippe PRUD'HOMME (M COUTIN)
Marc LLEDO

EXPOSE

Monsieur le Président chargé de l'Environnement rappelle que dans le cadre de la Stratégie Nationale du Risque d'Inondation définie en application de la directive européenne n° 2007/60/CE, dite « directive inondation », 122 Territoires à risques importants (TRI) ont été identifiés. Le bassin versant de la CCSLA qui alimente le Lac d'Annecy est situé dans le périmètre du TRI d'Annecy.

Il explique que chaque TRI fait l'objet d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) dont l'élaboration est en cours.

La communauté d'agglomération est chargée d'animer la rédaction de la SLGRI du TRI d'Annecy. Notre territoire y contribue en intégrant sa propre stratégie développée depuis plus de 10 ans et qui s'inscrit d'ores et déjà dans le cadre de la conduite et mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations)

Aussi et dans un contexte de crues printanières, Madame la Ministre de l'Environnement a rappelé la nécessaire mobilisation de l'ensemble des parties prenantes autour des objectifs de poursuivis dans les stratégies et de résilience des territoires exposés.

Elle a décidé d'attribuer à chaque TRI une aide plafonnée à 20 000 € pour organiser une action forte de sensibilisation des populations.

La commission GEMAPI du 14 Juin 2016 propose de solliciter une aide financière en vue d'une action de sensibilisation de la population en accompagnement des actions post-crues engagées par délibération N°141/15 du 21/12/2015 suite à la crue du 1^{er} Mai sur la commune de Doussard (secteur de Sollier – La Reisse – Verthier).

L'objectif est de compléter la connaissance de la genèse des crues sur le secteur (modélisation complémentaire et expertise) et d'organiser un temps pédagogique de sensibilisation – restitutions aux habitants et participant aux objectifs de la délibération N° 141/15

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau de bien vouloir l'autoriser à solliciter l'aide intervenant dans les mesures exceptionnelles de formations et d'informations innovantes et mobilisatrices des collectivités faisant partie d'un territoire à risques importants d'inondation (TRI)

-0-0-0-0-0-0-

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, décident d' autoriser Monsieur le président à solliciter l'aide intervenant dans les mesures exceptionnelles de formations et d'informations innovantes et mobilisatrices des collectivités faisant partie d'un territoire à risques importants d'inondation (TRI)

Résultat du vote :

Votants :	12	Abstention :	0	Exprimés :	12
Pour :	12	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le 01 juillet 2016

Affichage le 01 juillet 2016

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Environnement
- Budget

FAVERGES, 01 juillet 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN

